# La Gazette de Saint-Germain-Laval



Exposition à la Médiathèque

Actualité associative, page 20

#### → VIE MUNICIPALE

Elections municipales du 23 mars 2014

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu de Conseil Municipal Public VIE LOCALE

Changement d'horaires du Cabinet du D<sup>r</sup> ROSCA

p. 4

p. 8



27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE 26 rue de la Voie Creuse 77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

#### san EESM BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL **Tél.: 01 64 70 36 50 -** Fax: 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

# Vente de bois de chauffage Nettoyage de parc boisé Dessouchage Enlèvement d'arbres dangereux Arrachage de haie et de vieilles clôtures... 5, rue Athanasse Housset - 77/30 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr

# Ke Ke

# Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30 Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

Nouveau: NIOXIN® produit recommandé pour les cheveux clairsemés



CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61

# Sommaire

#### saint-germain-laval.fr





p. 4 Vie municipale

- Elections municipales : Synthèse des nouvelles dispositions
- Centre de loisirs « Nathalie »
- Compte-rendu de Conseil Municipal Public du jeudi 5 décembre 2013
- p. 19 Vie culturelle
  - Médiathèque « Le Manoir »
- p. 20 Vie associative
  - LEZARTISTES: Exposition de travaux d'élèves
- p. 23 Vie locale
  - Cabinet médical du Docteur ROSCA : Changement d'horaires

# Elections | Vie municipale

saint-germain-laval.fr

#### Elections municipales : Synthèse des nouvelles dispositions



Nouvelles règles depuis la mise en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

#### Dates des élections

#### Elections municipales et communautaires :

- 1<sup>er</sup> tour : Dimanche 23 mars 2014 de 8h00 à 18h00
- 2ème tour : Dimanche 30 mars 2014 de 8h00 à 18h00

#### Lieux de vote



Exceptionnellement et pour des raisons de travaux, le 1<sup>er</sup> Bureau – MAIRIE est transféré à la salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée. Un fléchage sera mis en place.

#### 2<sup>ème</sup> Bureau – PETIT BUISSON

Ancienne école du Petit Buisson, salle du rez-dechaussée.

#### Le mode de scrutin

Dans les communes de 1.000 à 3.500 habitants, le mode de scrutin des élections municipales et communautaires a changé.

Il s'agit désormais d'un scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, la suppression ou l'ajout de noms à une liste (panachage) est donc interdit. Vous ne devez apporter aucune modification à votre bulletin de vote.

# Toute modification sur le bulletin de vote le rend nul.

Aucune liste ne peut être élue au premier tour, si elle n'a pas réuni à la fois :

- la majorité absolue des suffrages exprimés,
- et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

#### saint-germain-laval.fr



#### Présentation des listes de Obligation de présenter un candidats - Bulletin de vote

Chaque liste doit obligatoirement faire une déclaration de candidature pour chaque tour de scrutin.

Lors des élections de mars 2014, vous voterez à la fois pour l'élection des conseillers municipaux, mais aussi pour les conseillers communautaires de la CC2F.

Le bulletin de vote comportera donc deux listes :

- une liste nominative des 23 candidats aux élections municipales,
- une liste nominative des 3 (+ 1 remplaçant) candidats aux élections communautaires ; ces candidats étant issus de la liste des candidats aux élections municipales.

Les listes doivent être composées alternativement de candidats de chaque sexe, pour répondre à la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir

accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.



# titre d'identité pour pouvoir voter

Tous les électeurs et électrices devront obligatoirement présenter un titre d'identité pour participer aux opérations

Les électeurs non-munis de l'une des pièces indiquées ci-dessous ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

#### Liste des titres permettant aux électeurs français de iustifier de leur identité :

- 1°) Carte nationale d'identité.
- 2°) Passeport,
- 3°) Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- 4°) Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- 5°) Carte vitale avec photographie,
- 6°) Carte du combattant de couleur chamois ou
- 7°) Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
- 8°) Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- 9°) Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- 10°) Carte de famille nombreuse avec photographie la Société Nationale délivrée par Chemins de Fer,
- 11°) Permis de conduire,
- 12°) Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat,
- 13°) Livret de circulation, délivré par le Préfet en application de la loi n° 69-3 du 03 janvier 1969,
- 14°) Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

# Elections | Vie municipale

#### saint-germain-laval.fr

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Liste des titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autre que les Français, de justifier de leur identité :

- 1°) Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétence de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité,
- 2°) Titre de séjour,
- 3°) Un des documents mentionnés aux 4° à 14° ci-dessus.

La procuration est établie sans frais, pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours), ou pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement.

Le mandant est la personne qui ne pourra pas aller voter.

<u>Le mandataire</u> est l'électeur qui vote à la place du mandant.

Pour être mandataire, il faut jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

#### Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la

possibilité de <u>confier un mandat à un autre électeur</u> <u>inscrit dans la même commune que vous.</u>

Désormais, il est possible de compléter le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur ordinateur et de l'imprimer.

Formulaire Cerfa n°14952\*01 : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\_14952.do

Néanmoins, pour être valable, il vous faudra vous rendre, soit au greffe du Tribunal d'Instance, soit au Commissariat de Police, soit à la Brigade de Gendarmerie pour procéder à l'enregistrement de la procuration, muni d'une pièce d'identité et du Cerfa complété (ce formulaire peut être obtenu au guichet de l'une des autorités habilités citées ci-dessus).



saint-germain-laval.fr



#### **OCISH** "Nathalie"

#### Les mercredis de mars 2014

Le Carnaval sera à l'honneur en mars avec la fabrication de « Monsieur Carnaval ». Les enfants défileront le mercredi 26 mars dans le lotissement Saint Pierre et se rendront ensuite au stade de Pontville pour y brûler « Monsieur Carnaval ».

Durant ces mercredis, les enfants s'adonneront à la confection de masques, loups,... Mardi Gras ne sera pas oublié et les traditionnelles crêtes seront dégustées avec toujours autant de plaisir.

Le mercredi 19 mars sera organisée la sortie à Recloses pour y cueillir de jolies jonquilles.

Merci de prévoir un pique-nique!

La 2<sup>ème</sup> semaine (du 22 au 25 avril 2014) sera dédiée à l'équitation. Les futurs cavaliers en herbe découvrirons le poney, apprendront à monter pour profiter, en fin de semaine, des promenades en plein air.

Tarif équitation, par jour :

Commune: 13€ / Hors commune: 16,50€

#### Attention, places limitées!

L'équipe d'animation vous attend nombreux !!

#### Les mercredis d'avril 2014

La nature va reprendre sa place avec l'arrivée du printemps. Les enfants se consacreront à des activités de jardinage, sans oublier les activités manuelles et sportives.

√ Vacances de Printemps : elles se dérouleront du lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2014.

**Attention :** N'oubliez pas d'inscrire vos enfants en mairie avant le mercredi 2 avril 2014!

La 1<sup>ère</sup> semaine (du 14 au 18 avril 2014) sera consacrée à Pâques. Poules, lapins, paniers à œufs ... seront fabriqués, sans oublier la décoration d'œufs.

Le vendredi 18 avril, une grande chasse aux œufs en chocolat sera organisée au centre et les enfants pourront

#### APPEL À CANDIDATURES POUR JUILLET ET AOÛT 2014 :

Vous êtes intéressé(e)s pour travailler au sein de notre centre de loisirs « Nathalie » et vous êtes titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs), ou en cours de validation, envoyez rapidement votre lettre de motivation et curriculum vitae en mairie.



#### saint-germain-laval.fr

#### Compte-rendu de Conseil Municipal Public



#### Compte-rendu du Conseil public du 05 décembre 2013

#### Présents :

Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,

Messieurs DUDILLIEU Dany, FONTAN Michel, GORACY Gilles, HALLART Frédéric, TRONCY Dany, TY-CHENSKY Jean, MARTIN Olivier, BERTHIER Hervé, BAYOL Guy,

Mesdames MAUPLOT Simone, CHEVAL Michèle, LE BEUX Véronique, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, DERVILLEZ Isabelle, LAFONT Françoise,

#### Absents représentés :

M. HUSSON Michel, représenté par Mme de SAINT LOUP Marie,

<u>Absents</u>: Messieurs MILANO Serge, MARTINEZ Jean-Claude, HAAS-FRANGI Daniel, MADELENAT François, Madame MIALON Corinne,

Secrétaire de séance : Véronique LE BEUX

Madame le Maire indique que seront ajoutés dans les affaires et questions diverses :

- Charte du développement durable politique de l'eau Conseil Général 77,
- Vanne du ru de l'Etang,
- Informations sur travaux.

#### Ordre du jour

#### 1 − Compte-rendu du conseil municipal public du 17/09/2013

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 17 septembre 2013.

#### 2 – Rapport d'activités de la CC2F – Année 2012

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Tychensky. La Communauté de Communes des Deux Fleuves a connu au cours de l'année 2012 un rythme soutenu, comme en témoignent l'exécution des budgets dans ses différents domaines de compétences.

Budget Principal (englobant les budgets actions économiques et des zones d'activités) :

#### Fonctionnement

•	Dépenses :	10.521.990 €
•	Recettes:	13.315.035 €
•	Excédent :	2.793.045 €

#### Investissements

•	Dépenses :	6.217.148 €
•	Recettes :	4.854.254 €
•	Déficit :	1.362.894 €

#### Soit une balance positive de 1.430.151 €.

La dette de la collectivité s'élève au 31/12/2012 à 10.891.944 €. Pour mémoire, elle se montait à 13.805.372 € au 31/12/2009. La politique suivie est de la stabiliser à ce niveau.

Il convient de souligner que les dépenses de fonctionnement ont été stabilisées par rapport à 2011, les charges à caractère général affichant une baisse de 16%.

Déclinée en termes d'actions, l'exécution de ce budget a donné lieu sur le terrain à la réalisation des opérations suivantes, dans les différents domaines de compétences :

#### Développement territorial :

La Communauté de Communes a signé avec le Conseil Général un Contrat Local d'Aménagement Intercommu-

#### saint-germain-laval.fr



#### Jeudi 5 décembre 2013

nal Rural qui a pour but de promouvoir le développement du territoire de la collectivité et de financer, pendant cinq ans, des actions d'intérêt intercommunal sur des thématiques économiques, sociales, culturelles et environnementales. Le montant prévisionnel de l'enveloppe financière s'élève à  $6.500.000~\rm €$ , avec une participation du Conseil Général à hauteur de  $2.566.850~\rm €$ . L'Etat et la Région peuvent également intervenir financièrement sur certaines opérations en fonction de leurs domaines de compétences.

Dans le cadre de ce contrat, la Communauté a lancé en 2012 :

- La définition d'un schéma directeur des activités économiques,
- Une étude de revalorisation des espaces agricoles par reconquête des terres sur les plans d'eau. Le territoire de la Communauté de Communes se caractérise par un passé d'extraction de granulats ayant engendré la constitution de nombreuses carrières, converties en étangs ou réaménagées sommairement sans remise en état agricole. Cette situation se traduit par un mitage du territoire et par une pression sur les espaces ouverts, tant naturels qu'agricoles qu'il convient de corriger,
- La définition d'un plan local de déplacement,
- Une étude de faisabilité d'aménagement portuaire et nautique,
- La mise en place d'un système d'information géographique pour le territoire, qui a nécessité le recrutement d'un technicien SIG.

#### Développement économique :

La Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général et l'entreprise SILEC Câble, a engagé une étude de faisabilité pour la création d'un pôle de référence autour de l'aménagement numérique. Cette étude a pour objectif de fédérer un réseau d'acteurs dédiés au déploiement numérique, d'anticiper les bouleversements qui affecteront au déploiement numérique dans les années à venir, d'ancrer durablement cette industrie dans le territoire. Cette étude a abouti en 2013 à la création d'un centre de formation aux métiers du numérique, implanté sur l'ancien site de l'EDF, Rue du

Châtelet, et qui ouvrira ses portes en Février 2014.

#### Aménagement des zones d'activités :

Création de la zone de Saint-Donain d'un secteur de 1,1ha dédié aux petites entreprises et vendu par parcelles de 2.000 à 4.000 m². Le secteur est entièrement commercialisé à ce jour.

Aménagement du secteur du Fossard-Est ; une mission d'étude pré opérationnelle est en cours pour développer sur 65 h des activités de PME/PMI, de bureaux, de commerces et de loisirs.

- Vente de terrains sur la ZAC de Saint-Donain :
  - 2 ha à la Sté TLR.
  - 2,5 ha à la Sté Charron-Droin,
  - 2.000 m<sup>2</sup> à la Sté DM Paysage,
  - 2.200 m<sup>2</sup> à la Sté NEFIS.
- Vente de terrain sur la ZA de Merlange :
  - 1,1 ha à la Sté Pyramide.

Au 31/12/2012, il restait à commercialiser 1,1 ha sur la zone de Merlange et 19,2 ha sur la zone de Saint-Donain.

#### Développement touristique :

L'année 2012 se caractérise par le lancement d'une véritable politique de promotion touristique du territoire, concrétisée avant tout par la création d'office du tourisme intercommunal, ouvert sept jours sur sept, la réalisation d'objets promotionnels. Sur l'année 2012, l'office a accueilli 1.800 visiteurs, dont 44% d'habitants de la communauté, 38 % d'habitants extérieurs au territoire et 18 % d'étrangers. Parmi les nombreuses actions engagées, il convient de citer la création et la mise en place de plaques signalétiques sur 28 monuments remarquables et l'organisation des journées européennes du patrimoine, dont les différentes animations ont reçu la visite de 850 personnes.

#### Voirie:

La Communauté de Communes a réalisé pour  $3.316.590 \in \text{de travaux}$ , dont  $496.616 \in \text{au titre de}$ 

#### saint-germain-laval.fr

#### Compte-rendu de Conseil Municipal Public

l'ANRU et 449.616 € au titre de l'aménagement de chemins de randonnées. La Commune de Saint-Germain-Laval a bénéficié de 293.863 € de travaux : la  $4^{\text{ème}}$  tranche des trottoirs de Courbeton (101.220 €), l'aménagement d'un trottoir Rue du Château d'Eau et la réfection du Chemin du Bois Bailly (54.960 €), la réfection de l'ancienne Avenue de Saint Pierre (62.029 €), la réfection de la Rue de Merlange (75.654 €), soit 10,24 %. Il convient d'ajouter à ce bilan, le prolongement de la Rue de Seine avec la réalisation d'une raquette de retournement pour un montant de 19.048 €.

#### Eau potable - Assainissement :

La Communauté de Communes a poursuivi dans ce domaine la mise en œuvre de son contrat de bassin.

S'agissant de **l'eau**, l'exécution du budget a donné les résultats suivants :

#### Fonctionnement

Dépenses : 589.077 €
 Recettes : 609.065 €
 Excédent : 19.987 €

#### Investissements

Dépenses : 1.153.601 €
 Recettes : 767.611€

Déficit : 385.989 €

Soit une balance générale déficitaire de 366.002 €. Ce déficit constaté pour la deuxième année consécutive rend incontournable une augmentation de la surtaxe eau pour équilibrer le budget et permettre la réalisation des opérations de sécurisation des approvisionnements par l'interconnexion des réseaux et la réalisation de nouveaux forages. A cet égard, les essais de nouveaux pompages ont été réalisés. Leurs résultats sont concluants. Les opérations de mise en œuvre ont été lancées en 2013.

Le programme de renouvellement des branchements plomb et de robinets-vannes s'est poursuivi. 161 branchements ont été réalisés en 2012 pour un montant de 356.257 €.

En ce qui concerne **l'assainissement**, l'exécution du budget a donné les résultats suivants :

#### Fonctionnement

Dépenses : 2.325.093 €
 Recettes : 2.829.620 €
 Excédent : 504.527 €

#### Investissements

Dépenses : 14.003.461 €
 Recettes : 12.391.579 €
 Déficit : 1.611.882 €

Soit une balance déficitaire de 1.107.355 € largement compensée par les excédents des années antérieures. Le lissage de l'augmentation de la redevance assainissement est désormais terminé. Cette redevance s'établit à 1,2798 € par m³ pour l'ensemble des communes et restera à ce niveau jusqu'à la fin des opérations du contrat de bassin et redescendra ensuite.

L'exécution de ce budget a permis de mener à bien les travaux de construction des réseaux d'assainissement de Laval-en-Brie et de Courcelles-en-Bassée, de lancer les travaux du bassin baignade (350 m³) et de reprendre les études concernant le bassin Bernier, désormais implanté sous le parking du Centre Omnisport Jean Allasseur.

Madame le Maire tient à faire remarquer que si la Commune de Saint-Germain-Laval n'avait pas adhéré à la CC2F, certaines réalisations n'auraient jamais vu le jour (voiries et trottoirs de Courbeton, travaux assainissement, eau, ...).

Madame Mauplot souhaite savoir qui aura accès au Campus numérique et les débouchés qui suivront.

Monsieur Tychensky indique qu'il sera ouvert à toute personne ; qu'il y aura une formation, avec un débouché à la clé.

Les services de la Mission Locale s'inquiètent néanmoins car il y a beaucoup de jeunes sur notre secteur qui n'ont pas forcément la qualification adéquate pour intégrer cette formation numérique.

#### saint-germain-laval.fr



#### Jeudi 5 décembre 2013

# habilitation Mairie 8 Rue de Provins

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter des subventions au titre de la DETR 2014 en vue du programme de réhabilitation, en deux phases, de la Mairie, sise au 8 Rue de Provins à Saint-Germain- Laval.

#### Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'APPROUVER les projets d'investissement suivants:
  - Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité),
  - Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures (menuiseries extérieures, peinture).
- de SOLLICITER l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2014 :
  - Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité), montant de la subvention DETR 2014 attendu: 45.000,00 €.
  - Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures (menuiseries extérieures, peinture), montant de la subvention DETR 2014 attendu: 23.850,00 €.
- d'ARRETER les modalités de financement, comme suit :
  - Priorité 1 : réhabilitation de la toiture (gros œuvre, charpente/couverture, électricité), Etat (DETR 2014) : 45.000,00 €, Réserve parlementaire (Sénateur) : 50.000,00 € et Fonds propres : 54.400,00 €,
  - Priorité 2 : réhabilitation des menuiseries extérieures (menuiseries extérieures, peinture), Etat (DETR 2014) : 23.850,00 €, Fonds propres : 39.750,00 €.
- d'AUTORISER Madame le Maire ou son délégataire à signer tout document afférent à ces demandes.

#### → 3 – Demandes de subvention DETR 2014 – Ré → 4 – Renouvellement convention AQUAPASS au 1<sup>er</sup> → 1 – Renouvellement convention AQUAPASS au 1<sup>er</sup> → 2 – Renouvellement convention AQUAPASS au 1<sup>er</sup> → 3 – Demandes de subvention DETR 2014 – Ré → 4 – Renouvellement convention AQUAPASS au 1<sup>er</sup> → 3 – Renouvellement convention AQUAPASS au 1<sup>er</sup> → 4 – Renou avril 2014

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention de partenariat tarifaire pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux avec la Ville de Montereau-Fault-Yonne, à compter du 1er avril 2014 ; cette convention était d'une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2011.

Elle rappelle que cette convention permet aux habitants de la Commune de Saint-Germain-Laval de se rendre à la piscine des Rougeaux en bénéficiant des tarifs préférentiels de la carte AQUAPASS, au même titre que les Monterelais. Toutes les prestations offertes aux utilisateurs de la piscine des Rougeaux sont concernées par le dispositif.

Une carte à puce AQUAPASS SAINT-GERMAIN-LAVAL est délivrée personnellement à chaque personne inscrite à la piscine des Rougeaux.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer le renouvellement de la convention de partenariat tarifaire pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux avec la Ville de Montereau-Fault-Yonne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

#### <u>→ 5 – Création de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2014</u>

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014:

- Un poste d'adjoint technique de 2ème classe, permanent, temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, permanent, temps non-complet 25h/semaine,
- Deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. non-permanent, pour remplacement temporaire d'un agent sur un service permanent (art.3 -1 de la loi 84-53 du 26/01/1984).

#### saint-germain-laval.fr

#### Compte-rendu de Conseil Municipal Public

#### 

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de modifier le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM, ainsi que son annexe, comme suit :

« Le règlement de collecte a été approuvé lors du Comité Syndicat du 28 Juin 2013. Il comportait une référence au transfert de pouvoir de police spéciale déchets dans son préambule.

Il est maintenant établi que ce pouvoir ne peut être appliqué règlementairement par les syndicats mixtes. En effet, le Président d'un Syndicat mixte ne peut pas recruter de policiers municipaux (alinéa 5 de l'article L.2212-5 du CGCT), exercer une autorité fonctionnelle sur eux (articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26/01/1984), ou assermenter ses propres agents (le V de l'article M.5211-9-2 du CGCT). Ce sont donc, sur les territoires des communes, les policiers municipaux et éventuellement les agents spécialement assermentés de ces communes qui pourront assurer l'exécution de ce règlement, sous l'autorité respective de leurs maires.

Le SIRMOTOM propose ce cadre général règlementaire à travers la rédaction de ce règlement de collecte. »

En conséquence, le Comité syndical a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président du SIRMOTOM à réaliser les modifications nécessaires au règlement de collecte.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la modification apportée au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM, comme mentionnée cidessus.

#### 7 − DM n°3 au BP 2013

**Le Conseil décide, à l'unanimité,** de prendre une décision modificative n° 3 au Budget Primitif Commune 2013, comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Recettes

Chap. 013 – Atténuation de charges

Art. 6419 – Remb. sur rémunérations 2.000,00 €

Art. 6459 – Remb. sur charges 3.000,00 €

Chap. 70 - Produits des services

Art. 7067 – Redevances périscolaires -10.000,00 €

Chap. 73 – Impôts et taxes

Art. 7381 – Taxe additionnelle droits de mutation  $42.191,00 \in$ 

Chap. 74 - Dotations, subventions et participations

Art. 7478 – Autres organismes -5.000,00 €

Art. 74832 – Fonds Départemental de la TP 21.626,00 €

Chap. 75 – Autres produits de gestion courante

Art. 752 – Revenus des immeubles - 7.000,00 €

Art. 758 – Produits divers de gestion courante  $-13.000,00 \in$ 

Chap. 77 – Produits exceptionnels

Art. 7713 – Libéralités reçues - 3.000,00 €

Art. 7718 – Autres produits excep. sur gestion
- 1.900,00 €

Art. 773 – Mandats annulés 100,00 €

Art. 7788 – Produits exceptionnels divers

- 1.200,00€

Chap. 042 – Opérations entre sections

Art. 722 – Immobilisations corporelles  $41.130.00 \in$ 

#### Dépenses

Chap. 011 – Charges à caractère général

Art. 6042 – Achats de prestations de services - 7.000,00 €

Art. 60623 – Alimentation

- 500,00€

Art. 60632- Fournitures de petit équipement 2.000,00 €

Art. 60633 - Fournitures de voirie

#### saint-germain-laval.fr



#### Jeudi 5 décembre 2013

- 1.500,00€

Art. 6068 – Autres matières et fournitures

5.699,00 €

Art. 6132 - Locations immobilières

1.000,00 €

Art. 6135 – Locations mobilières

8.000,00€

Art. 61523 - Entretien de voies et réseaux

6.000,00 €

Art. 6156 - Maintenance

12.000,00 €

Art. 616 - Prime d'assurances

1.000,00 €

Art. 6182 – Documentation générale et tech.

1.000,00 €

Art. 6184 – Versements aux org. de formation

1.000,00 €

Art. 6188 - Autres frais divers

1.000,00€

Art. 6247 - Transports collectifs

- 1.000,00€

Art. 62875 – Concours aux communes membres du GFP

3.000,00 €

Art. 62878 – Concours à d'autres organismes

- 2.000.00€

Art. 6288 – Autres services extérieurs

1.000.00 €

Chap. 012 – Charges de personnels

Art. 6331 – Versement de transport

500,00€

Art. 6332 - Cotisations versées au FNAL

50,00 €

Art. 6336 - Cotisation CNFPT et CDG

100,00€

Art. 6338 – Autres impôts, taxes... sur rémunérations

50,00€

Art. 6413 - Personnel non-titulaire

12.000.00 €

Art. 6451 - Cotisation à l'URSSAF

- 2.000,00€

Art. 6453 - Cotisations aux caisses de retraite

- 13.700,00 €

Art. 6454 - Cotisations aux ASSEDIC

3.000.00 €

Art. 6455 - Cotisations assurance du personnel

600,00€

Art. 6456 – Versement au FNC du sup. familial

- 600,00€

Chap. 014 – Atténuations de produits

Art. 73923 - Reversements sur FNGIR

118,00€

Chap. 022 - Dépenses imprévues

- 3.000,00€

Chap. 023 - Virement à la section d'investissement

41.130,00 €

#### Section d'Investissement

Recettes

Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement

41.130,00 €

Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Art. 10223 - TLE

8.000,00€

Dépenses

Chap. 21 – Immobilisations corporelles

Art. 2184 – Mobilier

8.000,00€

Chap. 040 - Opérations entre sections

Art. 2188 – Autres immobilisations corporelles

359,00 €

Art. 2313 - Immobilisations en cours constructions

40.771,00 €

#### → 8 – Investissements 2014

Madame le Maire expose au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoie la possibilité, avant le vote du Budget Primitif, d'engager et de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de celles prévues au Budget de l'année précédente.

Considérant la nécessité pour la Commune de lancer en

#### saint-germain-laval.fr

#### Compte-rendu de Conseil Municipal Public

complément des dépenses figurant dans les restes à réaliser de l'année 2013 les nouveaux programmes de travaux d'investissement dès le début de l'année 2014,

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à engager, liquider ou mandater des dépenses sur le Budget Investissement dès le début de l'année 2014, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2014, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédit, soit :

• Chapitre 20:

25 % de 13.866,00 € = 3.466,50 €

• Chapitre 21:

25 % de 184.265,00 € = 46.066,25 €

• Chapitre 23:

25 % de 1.389.336,25 € = 347.334,06 €

#### 

Le Conseil décide, à l'unanimité, de réajuster la subvention allouée au Collège André Malraux pour l'année 2013, en ajoutant la somme de 30 € sur les 90 € alloués au budget primitif 2013, quelques élèves supplémentaires fréquentant cet établissement. Cette somme sera donc prélevée sur le Divers de l'article 6574.

# <u>10 − Modification tarifs Garderies au 1<sup>er</sup> janvier</u> 2014

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de modifier la délibération en date du 11 avril 2013, reçue en Sous-Préfecture de Provins le 18 avril 2013, ayant le même objet, en supprimant la tarification ¼ d'heure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Madame le Maire rappelle que ce ¼ d'heure avait été créé, à la demande des parents, pour les enfants d'âge élémentaire qui allaient peu de temps en Garderie (Maternelle) uniquement le matin, le temps de prendre le bus pour se rendre à l'Ecole de Courbeton. Ainsi, les enfants étaient sous surveillance plutôt que d'attendre seuls devant l'Ecole Maternelle à l'arrêt de bus.

Aujourd'hui, cela n'a plus lieu d'être, puisqu'il y a deux garderies.

La nouvelle grille tarifaire s'appliquera donc à compter du  $1^{er}$  janvier 2014 comme suit :

#### TARIFS DES GARDERIES PRE-POST SCOLAIRES

Garderie des Mûriers / Garderie de Courbeton

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

		COMMUNE			HORS COMMUNE	
Nbre d'enfants	Horaires	T1	T2	T3	Horaires	Tarifs
1	Périscolaire 1 heure (matin ou soir)	2,20 €	2,30 €	2,40 €	Périscolaire1 heure (matin ou soir)	2,75€
1	Périscolaire 2 heures (soir)	3,75€	3,90 €	4,05€	Périscolaire 2 heures (soir)	4,20 €
1	Périscolaire matin	3,75 €	3,90 €	4,05€	Périscolaire matin	4,20 €
1	Périscolaire soir	5,40 €	5,56 €	5,80 €	Périscolaire soir	6,10 €

#### saint-germain-laval.fr



#### Jeudi 5 décembre 2013

# <u>↑ 11 - Résidence intergénérationnelle – Subvention 3</u> <u>Moulins Habitat</u>

Madame le Maire expose au Conseil que la Société SODEARIF a procédé, le 14 novembre dernier, à la signature d'un contrat de réservation pour la réalisation de 45 logements à Saint-Germain-Laval pour le compte de la Société 3 Moulins Habitat.

La Société 3 Moulins Habitat a sollicité la commune pour la mise en place d'une subvention, au titre de la surcharge foncière, pour cette opération de construction dénommée « Le Clos Vauban » pour un montant de  $39.589\ \epsilon$ ; cette subvention pouvant être versée en plusieurs fois.

Ce subventionnement permettra à la commune de bénéficier de 23 logements.

#### Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 39.589,00 € au titre de la surcharge foncière à la Société 3 Moulins Habitat en vue de l'opération de construction de 45 logements à Saint-Germain-Laval,
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Monsieur Fontan tient à préciser que cette opération permettra la récupération d'environ  $30.000 \in$  au titre de la taxe d'habitation et d'environ  $40.000 \in$  au titre de la taxe d'aménagement.

Madame le Maire indique que cette résidence va enfin sortir de terre ; elle donne lecture de la lettre de la Sté SODEARIF en date du 29/11/2013.

# <u>12 − Convention avec la CC2F pour dévoiement canalisation eaux pluviales</u>

Madame le Maire expose au Conseil que, lors des travaux de construction du restaurant scolaire, rue des Peupliers, une canalisation d'eaux pluviales a été endommagée. La Commune de Saint Germain Laval a demandé à la Communauté de Communes son dévoiement.

En effet, la Communauté de Communes des Deux Fleuves est compétente en matière d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. La Commune de Saint Germain Laval est, quant à elle, Maître d'Ouvrage de l'opération relative à la construction d'un restaurant scolaire, rue des Peupliers.

La Commune de Saint Germain Laval s'engage à rembourser à la CC2F l'intégralité des travaux concernant cette opération, estimé à 14.880,00 € HT (le coût sera ajusté en fonction du coût réel des travaux).

#### Le Conseil décide, à l'unanimité :

d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention de remboursement des travaux de déviation de pluvial existant rue des peupliers entre la CC2F et la commune de Saint Germain Laval. ainsi que toutes pièces administratives correspondantes, sous réserve de l'avis favorable du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013, que cette participation sera ajustée en fonction du coût réel des travaux.

#### 

Madame le Maire expose au Conseil que l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a créé une obligation d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social.

Les demandeurs ont ainsi la garantie du suivi de leur demande. Ils disposent de l'assurance que leur demande est effectivement prise en compte et, en cas d'attente anormalement longue mesurée par le système d'enregistrement, cette même demande pourra bénéficier d'un examen prioritaire par la commission départemental de médiation.

Le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social a fait l'objet d'une réforme important par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Un nouveau dispositif informatique d'enregistrement départemental des demandes est mis en place.

#### saint-germain-laval.fr

#### Compte-rendu de Conseil Municipal Public

Cette réforme a pour objectifs de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale.

Outre les bailleurs, les services de l'Etat désignés par le préfet et les collecteurs du 1 %, les communes, les établissements de coopération intercommunale compétents et les départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs. Dans ce cas en Ile-de-France, la collectivité territoriale doit signer la convention, entre le préfet de la région Ile-de-France et les services enregistreurs, qui fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la collectivité d'une part d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires, et accès aux demandes ayant identifiée la commune pour les autres) et d'autre part, de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Vu les textes en vigueur :

La loi n $^{\circ}$  2009-323 du 25 mars 2009, modifiant les articles L.441-2-1 et suivant s du Code de la Construction et de l'Habitation,

Le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 et l'arrêté du 14 Juin 2010 (modifié par l'arrêté du 09 septembre 2010).

Considérant que ce service de proximité visant à faciliter l'accès au logement est de nature à satisfaire les usagers,

#### Le Conseil décide, à l'unanimité :

- de devenir « service enregistreur » de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique Régional,
- d'utiliser, pour ce faire, le nouveau système d'enregistrement national des demandes de loge-

ment locatif social,

- de signer la convention avec le Préfet de Région concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national.
- de charger, Madame le Maire ou son délégataire, de l'application de la présente décision.

#### Affaires et questions diverses

# <u>14 - Charte du développement durable sur la politique de l'eau</u>

Madame le Maire expose au Conseil que le Département de Seine-et-Marne a développé depuis de nombreuses années une politique dans le domaine de l'eau afin de reconquérir la qualité des ressources en eaux superficielles et souterraine et en favoriser une gestion durable.

Cette politique permet d'apporter un soutien aux collectivités (communes et intercommunalités) détenant les compétences adéquates pour la réalisation de leurs actions.

Ce soutien relève d'une politique volontariste du Département qui s'est traduite par la mise en place d'un premier plan départemental de l'eau en 2006 et qui se poursuit par un deuxième plan pour les années 2012 à 2016.

Le Département s'est doté d'un agenda 21 confirmant sa forte volonté que le développement durable soit présent dans toutes les actions menées au sein du territoire et dans toutes ses interventions.

En conséquence, toute collectivité qui prétend à l'obtention d'une subvention du Département sur la thématique de l'eau, doit adhérer à la présente charte qui regroupe des engagements en faveur du développement durable.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau avec le Département de Seine-et-Marne.

saint-germain-laval.fr



#### Jeudi 5 décembre 2013

#### → 15 – Vanne du ru de l'Etang

Madame le Maire expose au Conseil que, lors d'une visite du ru de l'Etang avec les représentants du Syndicat du Ru de l'Etang, il a été proposé à la commune de supprimer la vanne située au lavoir. En effet, cet ouvrage hydraulique crée un obstacle à l'écoulement du ru de l'Etang et en période de hautes eaux, les branchages, sédiments et déchets s'accumulent. Le lavoir doit faire l'objet d'un entretien annuel.

Lors d'une réunion de travail, les conseillers présents se sont prononcés contre le retrait de cette vanne car elle constitue le charme et l'originalité du site. Ils ont demandé au Syndicat de curer le ru afin que les alluvions ne se déposent pas dans le lavoir et ont proposé que les employés communaux procèdent au retrait, si besoin est, les branches qui empêchent l'eau de circuler.

Madame le Maire donne lecture du mail en date du 29 Novembre dernier : « le Président du Syndicat du Ru de l'Etang nous a informés que l'enlèvement des embâcles au lavoir a fait supporter un surcoût de 3.000 € au syndicat. Jusqu'à présent, le Syndicat nettoie le lavoir une fois par an alors qu'il n'y est pas obligé ; une somme de 500 € est affectée à cela. Devant l'ampleur du coût, le Syndicat ne pourra plus faire face à cette dépense et il reviendra donc à la commune, propriétaire du lavoir, de faire le nécessaire afin que les habitants de la commune puissent bénéficier de cet élément de leur patrimoine. Les travaux d'entretien du Syndicat sont programmés par tranche ; ils interviendront donc sur le ru tous les quatre ans sur le même secteur. Notre secteur est prévu en 2015. »

Un conseiller fait remarquer que la CC2F paie une redevance pour le nettoyage du ru, dans sa globalité (de Forges jusqu'à sa sortie dans la Seine à Saint-Germain-Laval).

#### Le Conseil décide, à l'unanimité :

- que la vanne du lavoir ne sera pas supprimée,
- que le ru de l'Etang doit être nettoyé chaque année par le Syndicat du Ru de l'Etang,

 que les employés communaux procèderont régulièrement à l'enlèvement des branchages que les peupliers situés de part et d'autre du ru soient coupés ou élagués, en s'assurant de la solidité des berges.

Madame le Maire fait un point des travaux actuellement en cours sur la commune :

#### Travaux Rue de Provins

Les services de la CC2F réalisent des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (1.20 à 1.40 m); ces travaux devraient être finis courant de semaine prochaine. Suivra ensuite la réalisation de plateaux surélevés devant la Mairie et vers le centre commercial. L'enrobé de la Rue de Provins sera fait par l'ART en principe en Février 2014.

Les services de la CC2F réaliseront également des travaux <u>Chemin de l'Echelier</u> : semaine du 16 au 20/12 – Chemin et aquodrain, ainsi que sur certaines <u>placettes</u> de Saint Pierre durant la semaine du 16.

Des enrobés ont été réalisés au Centre Commercial ; des jardinières et des poubelles seront installées prochainement.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne le parking du Centre Commercial et la Rue Nelson Mandela, il y aura un déclassement de cette parcelle dans le domaine public communal. Cette démarche ne nécessite pas d'enquête publique. Ainsi, les services de la CC2F pourront refaire le revêtement de ces voiries.

Séance close à 21h50

#### La parole est donnée au public.

Monsieur Flamant demande si des barrières de part et d'autre des dos d'âne implantés dans la cité de Courbeton pourraient être posées car les véhicules montent sur le trottoir pour les éviter.

#### saint-germain-laval.fr

#### Compte-rendu de Conseil Municipal Public

Madame le Maire va se renseigner si cela est possible et demandera un chiffrage pour ces travaux.

Monsieur Berthier indique un problème d'éclairage public vers la propriété de Monsieur Guérineau.

Madame le Maire répond qu'un courrier a déjà été envoyé à l'entreprise en charge de l'éclairage public pour intervention ; elle va la relancer.

Madame Marteau indique qu'en ce qui concerne le ru de l'Etang, il faudrait qu'il soit également nettoyé sur Laval-en-Brie.

Madame Bonhomme demande s'il serait possible de réaliser un plateau surélevé au croisement des 3 Rues (Cyprès, Pins, Acacias) car les voitures roulent très vite.

Madame le Maire répond que cela n'est pas possible car la voie n'est pas assez large.

Monsieur Noirault indique qu'il y a des arbres cassés dans la prairie.

Madame le Maire répond qu'elle est au courant et que les services techniques doivent s'en occuper durant la semaine prochaine, si les engins peuvent pénétrer dans le terrain (spongieux en ce moment).

Monsieur Flamant demande si les logements qui vont être construits à Courbeton, seront accessibles aux personnes de la commune ?

Madame le Maire répond par l'affirmative. Elle explique qu'il y aura 45 logements du type 1 au Type 4. La mairie disposera de 23 logements sur les 45. Elle précise que la Mairie a déjà reçu plusieurs demandes. Les logements situés en rez-de-chaussée seront destinés en priorité aux séniors. Les autres logements seront étudiés en commission avec 3 Moulins Habitat.

Monsieur Bayol demande si des personnes qui sont propriétaires de maison, vont aller en location ?

Madame le Maire répond que oui et qu'elle a déjà reçu des demandes.

Madame Cheval précise que ces logements répondent aussi aux demandes des jeunes qui veulent quitter le domicile des parents. Elle donne une indication des loyers : T4 490  $\epsilon$  / T3 430  $\epsilon$  / T2 315  $\epsilon$  / T1 231  $\epsilon$ 

Madame Dervillez demande s'il y aura une sortie sur le bois.

Madame le Maire indique que non. Cette opération sera clôturée. C'est une opération d'environ 5 millions d'euros et elle a été éligible à l'ANRU (Agence Nationale de Réhabilitation Urbaine).

Madame Benoist souhaite savoir à qui seront attribués les petits jardins ?

Madame le Maire pense que ce sera aux locataires. Ce point sera à voir avec 3 Moulins Habitat, le bailleur.

Monsieur Flamant signale qu'une infirmière avec une Opel noire roule très vite dans Courbeton.

Madame le Maire va voir ce problème.

Séance levée à 22h10.

L'Assemblée Générale du

COMITÉ DES FÊTES

aura lieu le

VENDREDI 4 AVRIL 2013

à 20h00 à la salle du Rû de l'Etang.

Ordre du jour :

Bilan moral et financier - Election du bureau

# Médiathèque | Vie culturelle

#### saint-germain-laval.fr



#### ~ Méli-Mélo (Pour les 5 - 8 ans)

La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion autour de lectures un mercredi et un samedi par mois à 11h.

Mercredi 5 & Samedi 15 mars 2014



#### ~ « A nous la parole » (Pour les 8-12 ans)

Un vendredi par mois à 17h, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à découvrir des nouveautés et partager des coups de coeur (romans, contes, films...).

Vendredi 14 mars 2014

#### Accueil assistantes maternelles

Un jeudi par mois à 10h, la médiathèque invite les assistantes et leurs bambins à partager des histoires.

Jeudi 20 mars 2014

#### r Focus sur...

a médiathèque vous invite à découvrir des auteurs, des réalisateurs, des thématiques :

#### Février - Mars 2014

#### Les légendes arthuriennes

Une sélection des productions écrites ou réalisées autour de la légende du Roi Arthur et de ses chevaliers.



#### Avril - Mai 2014

#### Hayao Miyazaki

Auteur et réalisateur de dessins animés et de mangas, venez découvrir ses oeuvres sur papier et sur écran.





**Ouvert** 

Mercredi: de 10 h à 12 h

de 14 h à 18 h

Vendredi : de 16 h à 20 h Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »
17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires au 09 63 60 03 13

# **Exposition | Vie associative**

saint-germain-laval.fr

# LEZARTISTES

Atelier d'Arts plastiques de

Saint-Germain-Laval

# **EXPOSITION**



Travaux d'élèves

# Samedi 5 AVRIL 2014 Médiathèque du Manoir

Dessin, Peinture, toutes techniques, animé par Rudy HENNION

Ouverture: 10h / 18h - Entrée libre

# Espace associations | Vie associative

#### saint-germain-laval.fr



#### ©E.S.L.

#### VTT Loisirs

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

#### KARATÉ DO

M. BONNESON - 06 13 47 77 21

#### **FOOTBALL**

Mme LE BEUX - 06 16 99 22 76

#### COUTURE

Mme DODET - 01 64 32 29 38

#### BRODERIE « Au point compté »

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50

#### A.C.S.G.

#### **RANDONNEES**

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

#### GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITTORINO - 06 78 66 75

#### **STRETCHING**

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99



#### Associations Indépendantes

#### ECHECS « Roi Mat »

M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

#### JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

#### TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

#### CLUB DE L'AGE D'OR

Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03 Au club - 01 64 31 07 36

#### ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH

01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

#### LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

#### LA MAIN SOLEIL

Initiation et promotion de la pratique des

Beaux-Arts

M. ODORICO

(atmainsoleil@gmail.com)

#### MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

#### GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »

Mme VAN DOORN

01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

#### **YOGA**

Mme RUBIO - 06 33 33 85 94

#### **TENNIS**

M. PAGES - 06 15 36 57 37

#### ZUMBA - MENEATE DANSE CONCEPT

 $\mathsf{Mme}\;\mathsf{SABARD}\;-\;06\;89\;24\;59\;73$ 

#### LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

#### COMITE DES FETES

M. DUDILLIEU - 09 53 73 04 50

#### PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32













🕝 Médiathègue" Le Manoir"

**AGENCE DE CANNES ECLUSE** CD 124, ROUTE DE MONTEREAU 77130 CANNES-ECLUSE

Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39





La cave à Bière de Montereau-Fault-Yonne se transforme et devient

#### La-chope-a-biere.com

Bières, cidres, jus de pomme, paniers-cadeaux, coffrets-cadeaux Tireuses à bière (vente et location), fûts de 6, 15, 20 et 30 litres





Chignons

A des prix très attractifs

Tél.: 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email: sylvie.pfister@9online.fr





### Actualités | Vie locale

#### saint-germain-laval.fr





Le Docteur Daniela ROSCA vous informe du changement d'horaires du Cabinet Médical à partir du 1er avril 2014.

#### Coordonnées:

Cabinet Médical du Docteur ROSCA

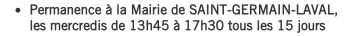
Rue de Provins - 77130 Saint-Germain-Laval

Cabinet: 01 64 32 04 70 Mobile: 06 36 84 30 92

#### Horaires d'ouverture :

Lundi	Cabinet fermé
Mardi	9h00 – 11h30 : Consultations sur rendez-vous 11h30 – 13h30 : Visites 13h30 – 16h00 : Consultations sans rendez-vous Après 16h00 : Consultations sur rendez-vous
Mercredi	9h00 – 12h30 : Consultations sur rendez-vous Après 17h00 : Consultations sur rendez-vous
Jeudi	9h00 – 11h30 : Consultations sur rendez-vous 11h30 – 13h30 : Visites 13h30 – 16h00 : Consultations sans rendez-vous Après 16h00 : Consultations sur rendez-vous
Vendredi	9h00 – 11h30 : Consultations sur rendez-vous 11h30 – 13h30 : Visites 13h30 – 16h00 : Consultations sans rendez-vous Après 16h00 : Consultations sur rendez-vous
Samedi	9h00 – 13h00 : Consultations sur rendez-vous uniquement

#### Emploi : Mission Locale





La Mission Locale accueille, conseille et MISSION LOCALE accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

• Informations / Rendez-vous : 01 60 57 21 07 Jessica IMIRA ou Laure PENANCIER

# GAZEL Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne Saint-Germain-Laval

Vous accueille 7j/7 de 8 h à 13 h et de 14 h3 0 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

#### A partir de 20 € d'achat, livraisons à domicile après 20h\*

\*sur le secteur de Saint-Germain-Laval en appelant au :



06 83 14 31 08

01 64 70 23 72

01 60 74 42 06

#### **Informations**

#### saint-germain-laval.fr





#### Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin 77130 Montereau-Fault-Yonne Tél. : 01 60 57 00 52 Horaires d'Hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Vendredi : de 13h30 à 18h00

Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Dimanche: de 9h00 à 12h00

Collecte des déchets ménagers

Vendredi (semaine impaire)

La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



Fermetures les : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

# Collecte des encombrants Lundi 26 mai 2014

# Des questions ? Contactez le N° Vert 0 800 45 63 15 du SIRMOTOM

Saint-Germain-Laval



#### Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél.: 01 64 32 10 62 - Fax: 01 64 32 90 69

Emails : contact@saint-germain-laval.fr (demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr (inscriptions : cantines, garderies et centre de loisirs) Site internet : www.saint-germain-laval.fr

#### Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2013

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression:

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843